



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue par voie de visioconférence, lundi le 3 août 2020 à 19h 30.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Boily, conseiller # 6

Absences :

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant en y ajoutant en divers le point suivant : A) Démolition de la statue de la Ste-Vierge B) autorisation - changement système d'automatisation eau potable :

RÉSOLUTION CM2020-126

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - a) *Séance ordinaire du 6 juillet 2020*
4. Correspondances :
 - a) *Une lettre de ministère des Transports du Québec*
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de juillet 2020
7. Acceptation d'une soumission - Construction Rock Dufour
8. Adjudication d'une soumission - Hôtel de ville
9. Adjudication d'une soumission - Réfection de voirie rue St-Jean rang 7
10. Adoption de la Politique de travail des employés 2020-2025
11. Divers :
 - a) Démolition de la statue de la Ste-Vierge
 - b) Autorisation - changement du système d'automatisation - eau potable
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

a) *Séance ordinaire du 6 juillet 2020*

RÉSOLUTION CM2020-127

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020.

4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre de ministère des Transports du Québec nous rappelant du retrait de l'interdiction d'utilisation des freins moteurs. Le cas échéant, la municipalité se doit de retirer les pancartes sur son territoire faisant référence à cette interdiction.

5 -RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2020-128

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de juillet 2020, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	54 817.59 \$
Comptes déjà payés	157 269.95 \$
TOTAL	212 087.54 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

7- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION - CONSTRUCTION ROCK DUFOUR

RÉSOLUTION CM2020-129

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise « Construction Rock Dufour » pour un contrat de traitement de surface sur une superficie de 7 145 mètres carrés approximativement pour un montant de 50 443,70 \$ plus les taxes applicables.

Terrassement Belleau	66 610,62 \$ tx incluses
Terrassement YT	215 031,77 \$ tx incluses

8- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION - HÔTEL DE VILLE

RÉSOLUTION CM2020-130

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique a procédé un appel d'offres sur invitation pour le réaménagement de l'entrée de l'hôtel de ville afin d'en améliorer l'accessibilité;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées et que les soumissions reçues sont au nombre de deux :

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, et appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger le contrat pour le réaménagement de la devanture de l'hôtel de ville à l'entreprise Terrassement Belleau pour un montant de 66 110.62 \$ taxes incluses.

L'adjudication demeure toutefois conditionnelle à la confirmation d'une subvention provenant du programme PIQM-MADA (PRIMADA) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

9- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION - RÉFECTION DE VOIRIE RUE ST-JEAN RANG 7

RÉSOLUTION CM2020-131

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Monique a procédé à un appel d'offres pour des travaux de réfection de voirie sur la rue St-Jean et le rang 7;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé a un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec le projet de réfection de voirie sur la rue St-Jean et le rang 7;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a été effectuée au bureau de la Municipalité le 17 juillet 2020 à 10h 00;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont au nombre de deux et dont le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant :

Terrassement Belleau Inc.	439 618,41 \$
Construction J.R. Savard	730 736,31 \$

CONSIDÉRANT QUE la conformité des deux soumissions par rapport aux exigences du devis a été confirmée suite à l'analyse réalisée par M. Frédéric Tremblay, ingénieur au service de génie de la MRC de Lac-Saint-Jean Est;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT la recommandation d'octroyer le contrat à Terrassement Belleau, plus bas soumissionnaire;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger le contrat de réfection de voirie de la rue de St-Jean et du rang 7 à l'entreprise « Terrassement Belleau » pour un montant de 439 618,41 \$.

10- ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS 2020-2025

RÉSOLUTION CM2020-132

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, tel que déposé au conseil par le directeur général la *Politique de travail des employés 2020-2025*. Il est également résolu que ladite politique soit effective rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2020.

11- AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RÉSOLUTION CM2020-133

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser M. Mario Desbiens, maire, à signer le contrat de travail du directeur général tel que déposé au conseil.

Il est également résolu que ledit contrat de travail soit effectif rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2020 et est d'une durée de 5 ans.

12- DIVERS :

a) *RETRAIT DE LA STATUE DE LA STE-VIERGE*

RÉSOLUTION CM2020-134

CONSIDÉRANT QUE la statue de la Ste-vierge située entre l'Auberge du Bon temps et l'Église de Ste-Monique est dans un état de désuétude avancé;

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil de retirer la statue de la Ste-Vierge.

b) *Changement du système d'automatisation - eau potable*

RÉSOLUTION CM2020-135

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres d'autoriser, séance tenante, le directeur général à changer le système d'automatisation du système de gestion de l'eau potable.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

N° de résolution
ou annotation

13- PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2020-136

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h17

Mario Desbiens
Maire

Mathieu Lapointe
Directeur général et secrétaire
trésorier